



**DOSSIER DE CANDIDATURE pour la « Commission nouveaux inscrits » de l'Ordre des pharmaciens**  
**Date limite de soumission des candidatures : 18 novembre 2022- minuit**

Une fois complété, le dossier ainsi que votre CV devront être renvoyés par mail à l'adresse : [dep@ordre.pharmacien.fr](mailto:dep@ordre.pharmacien.fr)

**1. Identification du candidat :**

- Pour **tous les candidats** :

Nom, Prénom	
Mail	
Numéro de téléphone	
Région/département de résidence ou d'exercice	

- Si vous postulez en tant que **jeune diplômé** primo-inscrit depuis moins de 3 ans :

*Par jeune diplômé on entend un professionnel qui a passé sa thèse et est inscrit au tableau depuis moins de 3 ans*

Section d'inscription	
Date d'inscription	
Êtes-vous et/ou avez-vous été engagé au sein d'une association étudiante ? si oui laquelle ?	

- Si vous postulez en tant que **professionnel ayant réalisé une reconversion** depuis moins de 3 ans :

*Par professionnel en reconversion, on entend un pharmacien qui a changé de section de rattachement lors de son parcours professionnel, et est inscrit dans la section de reconversion depuis moins de 3 ans.*

Section de départ	
Section de reconversion (nouvelle section de rattachement)	
Date d'inscription à la nouvelle section de rattachement	
Êtes-vous et/ou avez-vous été un membre élu au sein d'une autre instance ou organisation ? si oui laquelle ?	

Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue, et si votre profil correspond à la thématique abordée, accepteriez-vous d'être sollicité pour les groupes de travail ad'hoc ?

Oui  Non

Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue et qu'un membre devait démissionner de la commission, accepteriez-vous d'être sollicité afin de le remplacer ?

Oui  Non

**2. Lettre de candidature présentant vos motivations (à compléter ci-dessous)**

*Expliquer pourquoi vous souhaitez intégrer la commission nouveaux inscrits, et en quoi votre expérience pourrait contribuer à mettre en place des actions utiles pour l'ensemble des primo-inscrits.*

## **PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

Dans le cadre de la création de la « Commission nouveaux inscrits », le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) traite des données personnelles vous concernant, en tant que responsable du traitement. Ce traitement est fondé sur l'exécution des missions de service public du CNOP.

Vos données sont accessibles uniquement au personnel habilité du CNOP.

Si votre candidature n'est pas retenue, le CNOP conservera vos données pendant une durée de 2 ans afin de vous solliciter en cas de besoin, par exemple en cas de démission d'un membre ou pour vous intégrer à un groupe de travail ad hoc, sauf opposition de votre part.

Si votre candidature est retenue, le CNOP conservera vos données pendant deux ans suivant l'expiration de votre mandat.

Conformément à la Réglementation applicable à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement aux données personnelles vous concernant en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@ordre.pharmacien.fr](mailto:dpo@ordre.pharmacien.fr).

Vous disposez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous l'estimez nécessaire.